

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Belle Etoile

De : Alain BOUCHET <abouchet@cargo17.fr>

Date : 14/02/2020 17:38

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le juge-enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de la pièce ci-jointe.

D'avance, je vous en remercie.

Courtoises salutations.

Alain BOUCHET

06 83 81 07 83

Veillez noter mon nouvel e-mail : abouchet@cargo17.fr

— Pièces jointes : —

STOP EOLIEN 17.docx

30 octets

PROJET EOLIEN : FERME EOLIENNE DE LA BELLE ETOILE

Monsieur le commissaire enquêteur,

Une nouvelle implantation de mats éoliens est encore projetée.

Très récemment à PAU, le Président de la république lui-même, a convenu qu'il fallait reconsidérer le développement de l'éolien en France.

Plus près de chez nous, Monsieur Dominique BUSSEREAU, président du conseil départemental, comme Monsieur Xavier BERTRAND, président de la région Hauts de France et des élus du département de l'Allier, ont manifesté une opposition ferme au développement accéléré, voire parfois anarchique, de l'éolien. Pourraient-ils avoir tort ?

Si le but recherché est légitime, le moyen est inadapté, voire pervers :

- L'éolien n'est pas continu, il est alternatif ; pas de vent, trop de vent, trop de chaleurs, les machines doivent s'arrêter, et en pareil cas « le groupe électrogène » ou les centrales à charbon doivent prendre le relais, d'où des émissions de co2, **à l'inverse du but recherché**, nos voisins allemands, tout près de nous, font machine arrière, vous le savez,
- La distance de 500 mètres qui était le minimum quand les mats faisaient 75/80 mètres est maintenue quand les nouvelles machines dépassent 200/250 mètres ; en matière de voisinage, **c'est inacceptable**,
- 2000/2500 tonnes de béton pour construire ces éoliennes dans des terrains agricoles fertiles, est un non-sens en matière de culture et d'écologie ; c'est contreproductif en matière d'irrigation. Par ailleurs, les promoteurs oublient de dire aux signataires que la dépollution dans 20/30 ans leur incombera ; à ce jour, la remise en l'état initial coûterait autour de 300 000 €. C'est donc **sur la base d'un mensonge que ces projets sont contractés...**
- Enfin, alors que le même Président nous parle d'humanité, pouvez-vous penser aux proches voisins qui avaient recherché la douceur de la campagne charentaise et qui se retrouvent **pénalisés à hauteur de 25% de la valeur foncière de leur immeuble** ; ce chiffre émane de la Chambre des notaires.
J'ai vu des gens pleurer lors de réunions sur des dossiers d'implantation, les projets « d'une vie » pouvant être mis à néant.

Pour toutes ces raisons, je vous prie, Monsieur, le juge-enquêteur de prendre mon opposition ferme en considération, et de tout faire pour que ce projet inconséquent au regard des points évoqués ci-dessus, ne voit pas le jour.

Par le biais, par exemple, de tous les toits des bâtiments qui enrichissent nos zones industrielles ou artisanales, nous avons le moyen par le photovoltaïque de développer des solutions palliatives au nucléaire, solutions moins coûteuses, moins polluantes, moins destructrices des paysages et **du vivre ensemble à la campagne**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le juge-enquêteur, mes courtoises salutations.

Alain BOUCHET

81 Bis, rue des Gonthières

17140 LAGORD

abouchet@cargo17.fr

06 83 81 07 83

Sujet : [INTERNET] Enquête publique de projet éolien sur la commune de Courant - Avis sur le projet

De : annick.blanchet@free.fr

Date : 15/02/2020 10:59

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Habitante de Charente-Maritime, je connais bien la commune de Courant et ses environs pour avoir effectué de nombreux déplacements professionnels dans ce secteur.

Le changement climatique est une catastrophe mondiale, comme vient encore de nous le rappeler de manière dramatique l'incendie géant en Australie.

Il est urgent de cesser nos émissions de gaz à effet de serre.

La Charente-Maritime, par son exposition au littoral, est bien pourvue en énergie du vent.

Elle peut apporter toute sa part dans ce combat.

C'est pourquoi je soutiens fortement le projet éolien de Courant et appelle tous les décideurs à faire le nécessaire pour favoriser ces projets.

Bien cordialement

Annick Blanchet
Lagord

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Courant

De : Tanguy <tanguy.17@orange.fr>

Date : 15/02/2020 21:17

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonsoir,

Je suis fils d'habitant de Courant et c'est avec regret que je vois se détruire les paysages de mon enfance. Je vous envoie ce mail pour vous exprimer mon mécontentement à l'idée d'avoir encore un projet éolien à Courant comme si un seul ne suffisait pas. En effet notre maison se situe à approximativement 700 mètres de l'éolienne E6 ce qui pose tous les désagréments que vous connaissez déjà ou que d'autres ont dénoncé mais aussi très proche de l'éolienne E7 ce qui peut poser des problèmes de communications d'ondes de télévision qui transitent par le biais de l'antenne de Melle mais aussi d'ondes de téléphonie mobile qui nous viennent de l'antenne du château d'eau de Lozay.

Mais je voudrais accentuer sur un point, le fait que ces éoliennes n'apportent que très peu à l'écologie et qu'elles ne sont vraiment pas la solution à envisager en France pour le futur.

En effet, aujourd'hui, dans notre société, est favorisée la transition vers l'électricité notamment par les voitures électriques etc.. mais cela implique une plus grosse consommation d'électricité donc une plus grande production. Faut-il donc se tourner vers les énergies renouvelables comme l'éolien ? Cela pose un dilemme : continuer avec les centrales nucléaires comme actuellement et diminuer l'éolien ou alors augmenter l'éolien en fermant petit à petit des centrales nucléaires ce qu'on nous montre comme plus écologique. Mais il ne faut pas oublier que les éoliennes ne produisent pas 24h/24 et quand l'énergie d'un pays repose sur cela alors il faut compenser avec des centrales à charbon les périodes moins « venteuses » ce qui est loin d'être écologique. Comme c'est le cas en Allemagne, pays qui ne compte presque plus de centrales nucléaires actives et qui a opté pour l'éolien il y a quelques années. à noté que dans ce pays, l'éolien est en pleine crise depuis peu, se passera-t-il la même chose en France...

Etant donné que la transition à l'éolien n'est pas viable et qu'elle pose de nombreux désagréments dans nos campagnes pourquoi s'entêter avec cette idée à part pour remplir les poches de certains et détruire l'authenticité de la campagne française déjà en partie meurtrie.

Pour éviter de polluer notre planète, cela commence d'abord par consommer moins d'électricité, surtout celle qui est inutile, on le voit dans les grandes villes notamment avec les magasins, mais aussi favoriser des énergies renouvelables viables, en effet la Charente-Maritime est le 11^e département le plus ensoleillé de France alors pourquoi ne pas favoriser le photovoltaïque, nous avons une façade maritime sur notre département alors pourquoi ne pas développer l'hydrolien qui produit en continu et en quantité largement supérieure à un mât, nous avons d'autres alternatives pour préserver la planète que de détruire nos paysages et notre vie tranquille à la campagne.

Voilà les raisons pour lesquelles je m'oppose à ce projet éolien en totalité.

Cordialement.

Berthelot Tanguy.

Sujet : [INTERNET] Projet parc éolien La belle étoile Commune de Courant

De : Hugues Ménard <hugues1806@hotmail.fr>

Date : 16/02/2020 10:25

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Hugues Ménard

9, rue du Bibot

Lusseau

17380 LANDES

Objet : Implantation des Éoliennes
Commune de Courant (17)
Projet La belle étoile

Monsieur le commissaire enquêteur,

En introduction, je souhaite vous informer que nous sommes déjà entourés d'éoliennes en périphérie de Lusseau, il vous suffit de monter sur la colline et de contempler la pollution visuelle. Il est bien évident que je m'oppose au projet éolien de la belle étoile sur la commune de Courant (17).

L'éolien industriel pose beaucoup plus de problèmes qu'il n'en résout :

Comme de plus en plus d'Elus, de scientifiques, d'associations et de citoyens, tous étant favorables au développement de certaines énergies renouvelables à production garantie comme la géothermie, l'hydrolien, la biomasse, ainsi qu'aux économies d'énergie, je pense que l'éolien ne constitue pas une solution à la lutte contre le réchauffement climatique et à la diminution des émissions de CO2, bien au contraire.

La production d'électricité par éolienne n'est pas suffisamment importante, au vu des coûts engendrés pour sa construction et sa maintenance. Ces appareils ne fonctionnent qu'aléatoirement, en fonction des vents.

Beaucoup de gens savent que l'éolien est ruineux et ne sert à rien, mais beaucoup y ont des intérêts certains par dogmatisme, d'autres par suivisme ou par affairisme, il faut également noter la collusion entre les élus et les implantations des ZDE.

Je vais m'attarder un peu sur les nuisances que nous subissons déjà à Lusseau :

- Les nuisances visuelles et sonores : pour cette raison, l'Académie de Médecine prône depuis 2006 une distance d'au moins 1 500 mètres avec les habitations. Le sénat suggérerait depuis 2015 une distance minimale de 1000 mètres. En Allemagne la distance minimale retenue est de 1500 mètres.

J'ai devant ma baie vitrée une éolienne à moins de 850 mètres.

- Impact important sur la faune et la flore : passage d'oiseaux migrateurs perturbé voire mortel pour les animaux, dérèglement de la présence du gibier, fuite de la faune locale, impact sur l'élevage, avec des comportements anormaux du bétail. La LPO vient de tirer la sonnette d'alarme sur les ravages minimisés de l'avifaune, on peut, faisant fi du principe de précaution inscrit dans la constitution, accepter n'importe quel projet éolien où qu'il soit, se basant sur sa conformité réglementaire.

- Dépréciation immobilière d'au moins 25 % : attestée par les jugements de plusieurs Tribunaux de Grande Instance. Celui de Quimper (2006), Angers (09-04-2009), Bressuire (03-05-2010), Arrêt Cour d'Appel Douai (16-04-2009, Troubles Anormaux de Voisinage), Arrêt Cour d'Appel Rennes (20-09-2007), Arrêt Cour d'Appel ANGERS (08-06-2010), ainsi

que TGI de Montpellier (04-02-2010).

- Perturbations sur la réception de la télévision, de la radio et des téléphones portables.

- Forte pollution lumineuse en raison d'un balisage lumineux particulièrement puissant (blanc le jour, rouge la nuit), attirant constamment le regard par un mouvement tournant obsédant.

-Enfin, une atteinte sans précédent à l'environnement, chaque appareil étant fixé sur un socle de béton d'un volume de 1800 M3. Car le socle fait 24m de diamètre et 4m de hauteur. Ces masses colossales resteront pour l'éternité présente dans les sols.

Je pense qu'il serait tant de cesser d'ignorer les témoignages des riverains proches des ZDE. Je vous rappelle que la commune de Landes (17) ne veut pas de parc éolien sur son territoire, mais c'est nous, habitant de Landes qui subissons les désagréments des parcs éoliens voisins.

Mais sachez Monsieur le commissaire enquêteur que je ne veux pas vivre au milieu d'un pays usine où chaque recoin de ma campagne sera transformé en unité massive de production.

J'ai envie de voir le ciel, le soleil, la mer et l'horizon, sans être broyés par des montagnes de métal, de pales, de flashes, de pylônes, d'usines aériennes.

Avec tout mon respect.

Hugues Ménard

Sujet : [INTERNET] Ferme Eolienne La belle étoile Commune de Courant

De : Julie Daugrois <juliedaugrois@yahoo.fr>

Date : 16/02/2020 10:53

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Julie DAUGROIS
9, rue du Bibot
Lusseau
17380
LANDES

Objet : Implantation des Éoliennes
Commune de Courant (17)
Projet La belle étoile

Monsieur le commissaire enquêteur,

En introduction, je souhaite vous informer que nous sommes déjà entourés d'éoliennes en périphérie de Lusseau, il vous suffit de monter sur la colline et de contempler la pollution visuelle. Il est bien évident que je m'oppose au projet éolien de la belle étoile sur la commune de Courant (17).

L'éolien industriel pose beaucoup plus de problèmes qu'il n'en résout :

Comme de plus en plus d'élus, de scientifiques, d'associations et de citoyens, tous étant favorables au développement de certaines énergies renouvelables à production garantie comme la géothermie, l'hydrolien, la biomasse, ainsi qu'aux économies d'énergie, je pense que l'éolien ne constitue pas une solution à la lutte contre le réchauffement climatique et à la diminution des émissions de CO2, bien au contraire.

La production d'électricité par éolienne n'est pas suffisamment importante, au vu des coûts engendrés pour sa construction et sa maintenance. Ces appareils ne fonctionnent qu'aléatoirement, en fonction des vents.

Beaucoup de gens savent que l'éolien est ruineux et ne sert à rien, mais beaucoup y ont des intérêts certains par dogmatisme, d'autres par suivisme ou par affairisme, il faut également noter la collusion entre les élus et les implantations des ZDE.

Je vais m'attarder un peu sur les nuisances que nous subissons déjà à Lusseau :

- Les nuisances visuelles et sonores : pour cette raison, l'Académie de Médecine prône depuis 2006 une distance d'au moins 1 500 mètres avec les habitations. Le sénat suggérait depuis 2015 une distance minimale de 1000 mètres. En Allemagne la distance minimale retenue est de 1500 mètres.

J'ai devant ma baie vitrée une éolienne à moins de 850 mètres.

- Impact important sur la faune et la flore : passage d'oiseaux migrateurs perturbé voire mortel pour les animaux, dérèglement de la présence du gibier, fuite de la faune locale, impact sur l'élevage, avec des comportements anormaux du bétail. La LPO vient de tirer la sonnette d'alarme sur les ravages minimisés de l'avifaune, on peut, faisant fi du principe de précaution inscrit dans la constitution, accepter n'importe quel projet éolien où qu'il soit, se basant sur sa conformité réglementaire.

- Dépréciation immobilière d'au moins 20 % : attestée par les jugements de plusieurs Tribunaux de Grande Instance. Celui de Quimper (2006). Anders (09-04-2009). Bressuire (03-05-2010). Arrêt Cour

d'Appel Douai (16-04-2009, Troubles Anormaux de Voisinage), Arrêt Cour d'Appel Rennes (20-09-2007), Arrêt Cour d'Appel ANGERS (08-06-2010), ainsi que TGI de Montpellier (04-02-2010).

- Perturbations sur la réception de la télévision, de la radio et des téléphones portables.

- Forte pollution lumineuse en raison d'un balisage lumineux particulièrement puissant (blanc le jour, rouge la nuit), attirant constamment le regard par un mouvement tournant obsédant.

- Enfin, une atteinte sans précédent à l'environnement, chaque appareil étant fixé sur un socle de béton d'un volume de 1800 M3. Car le socle fait 24m de diamètre et 4m de hauteur. Ces masses colossales resteront pour l'éternité présente dans les sols.

Je pense qu'il serait tant de cesser d'ignorer les témoignages des riverains proches des ZDE. Je vous rappelle que la commune de Landes (17) ne veut pas de parc éolien sur son territoire, mais c'est nous, habitant de Landes qui subissons les désagréments des parcs éoliens voisins.

J'ai envie de voir le ciel, le soleil, la mer et l'horizon, sans être broyés par des montagnes de métal, de pales, de flashes, de pylônes, d'usines aériennes.

Avec tout mon respect.

Julie DAUGROIS